

VOTRE CONTRIBUTION AUX PROJETS DES ÉCOLES TALIS ET DES ÉTUDIANTS AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2026

2026

1

ANIMATION PAR LE COACHING
L'objectif est de favoriser le
développement de l'individu sur ses
forts et ses intérêts de l'entreprise

ANIMATION PAR LA
DÉLÉGATION
Le but est de désigner une échelle inférieure
une certaine confiance avant d'être
responsable et de l'impliquer dans le projet. Cela
favorise la motivation et la créativité des
compétences de l'entreprise.

ANIMATION P.E.E.I.
Le but est de désigner une échelle inférieure
une certaine confiance avant d'être
responsable et de l'impliquer dans le projet. Cela
favorise la motivation et la créativité des
compétences de l'entreprise.

TALIS



TALIS

TALIS EN
ÉCOLE
NANTAISE DE
COMMERCE

TALIS FOR

TALIS ASTON
ÉCOLE IT

TAXE D'APPRENTISSAGE 2026 /

MERCI DE **VOTRE SOUTIEN / VOTRE FIDÉLITÉ**

Taxe d'apprentissage : soutenir l'offre de formation de proximité et l'orientation professionnelle

Vous avez accueilli des élèves des écoles membres TALIS et nous vous remercions pour votre confiance. Vous devez affecter le montant de la Taxe d'Apprentissage (le solde 13%). Cette démarche, obligatoire pour vous est essentielle pour nous.

La Taxe d'Apprentissage a été créée pour soutenir les dépenses des formations technologiques professionnelles et financer les formations en apprentissage. TALIS peut percevoir la part de la Taxe dédiée au financement des formations initiales hors apprentissage, soit **un solde de 13%, que vous devrez déclarer et payer avant le 5 mai 2026 pour les entreprises de 50 salariés ou plus et le 15 mai 2026 pour les autres entreprises, puis attribuer aux établissements de votre choix.** En choisissant un établissement membre de TALIS, vous soutenez notre action pour l'accès aux études et aux emplois pour le plus grand nombre.

Que finance le solde de 13% ?

De nouvelles pratiques pédagogiques et le développement des investissements matériels pour maintenir l'efficacité de nos formations.

— L'innovation pédagogique, le renforcement du suivi individuel de chaque élève, l'adaptation de nos formations comme de nos campus aux transitions numériques, écologiques et sociétales, pour former des citoyens et des professionnels responsables.

— La mise en place de nouvelles modalités de formation, tirant le meilleur parti des pédagogies dites hybrides, pour maximiser l'engagement des apprenants et assurer l'efficacité des enseignements, même à distance : déploiement de la plateforme LMS (*Learning Management System*), évolution du dispositif TOAST (*Talis Online Services And Tools*), granularisation des parcours de formation grâce à l'apport des sciences cognitives...

— L'intégration dans nos parcours de formation de nouvelles matières et pratiques pédagogiques, favorisant l'ouverture, la curiosité intellectuelle, la culture générale et l'engagement dans les transitions du monde contemporain. Et bien entendu, les technologies, les idées innovantes et le développement de l'IA - Intelligence Artificielle.

— Le maintien du recrutement des enseignants formateurs, conférenciers et intervenants extérieurs experts dans leurs domaines.

Bourses de l'engagement : les études pour tous

La Taxe d'Apprentissage nous permet, en 2025, de maintenir un système de « bourses de l'engagement » permettant l'accès à de nouvelles formations. Ces bourses d'études couvrent 90% des frais de scolarité et sont attribuées selon des critères socio-économiques à des candidats méritants engagés dans un projet culturel, sportif, caritatif ou environnemental.

Pour simplifier vos démarches Une plate-forme de versement + l'assistance de TALIS

Des experts mobilisables pour toute question juridique ou technique sur le solde de la taxe d'apprentissage

—

M. 06 70 39 13 70

taxeapprentissage@talisformation-taxes.info

SITE INTERNET : talisformation-taxes.info

La Taxe d'Apprentissage permet de faire financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées l'année de référence (le taux est de 0,68% de la masse salariale). Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut : Entreprise individuelle ou société / Entreprise commerciale, industrielle ou artisanale / Entrepreneur individuel / Association / Coopérative agricole ou groupement d'intérêt économique (GIE).

La Taxe d'Apprentissage est scindée en deux parts :

— Une fraction de 0,59%, destinée au financement de l'apprentissage (la part principale)

— Une fraction de 0,09%, destinée à financer les formations initiales technologiques ou professionnelles (hors apprentissage) et les organismes spécialisés dans l'orientation, ou l'insertion (le solde). Le solde de la Taxe d'Apprentissage 2026 correspond à 0,09% de votre masse salariale brute 2025 et sera donc prélevé directement, par l'URSSAF (ou la MSA, selon le secteur d'activité de l'entreprise) via votre DSN d'avril exigible le 5 ou le 15 mai 2026 (en fonction de la taille de votre entreprise).

Le portail internet national **SOLTéA**, développé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), permet d'affecter directement votre solde de la Taxe d'Apprentissage 2026, à l'un des établissements TALIS habilités de votre choix.

UAI : **0331646K**
CREFOR TALIS FORMATION
SIRET : **35112793100134**

UAI : **0642149N**
TALIS FORMATION
SIRET : **35112793100050**

UAI : **0441946B**
ÉCOLE NANTAISE SUPÉRIEURE
D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL
ENSEC
SIRET : **39863617500018**

UAI : **0440255N**
LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ
ENCIA
SIRET : **38864952700016**

UAI : **0442124V**
LYCÉE PRIVÉ ENACOM
ÉCOLE NANTAISE DE COMMERCE
SIRET : **34466250700021**

TALIS

TALIS EN
ÉCOLE NANTAISE DE COMMERCE



**À QUOI SERT LA TAXE ?
COMMENT NOS CAMPUS
UTILISENT LES FONDS POUR
ÉQUIPER, ANIMER
ET DÉVELOPPER LE PROJET
PÉDAGOGIQUE ?**

Innovation pédagogique
(IA, hybride, LMS), **impact social**
concret (bourses, actions orientation,
learning expeditions),
et **amélioration des infrastructures**
campus pour l'accueil des étudiants

**QUELQUES
EXEMPLES**

50 k/euros
Pour le déploiement de la mise à jour
de la **plateforme d'apprentissage**
en ligne (LMS) dernière génération

80 k/euros
Pour l'aménagement éco-conçu
de **La Fabrique**, l'espace de formation
dans le quartier des bassins à flot de
Bordeaux

20 k/euros
Pour la **conception de parcours**
intégrant l'apprentissage et le
pilotage des agents IA dans les
cycles d'études TALIS

SOLTéA

Soltéa est la plateforme de répartition du solde de la Taxe d'Apprentissage fondée sur les principes de neutralité, transparence, sécurité et facilité. C'est un service mandaté par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Caisse des Dépôts gère la plateforme de répartition du solde de la Taxe d'Apprentissage : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

soltea.gouv.fr



DONNÉES

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Talis Education Group pour la collecte de la Taxe d'Apprentissage (13%). Les données collectées seront communiquées aux seuls collaborateurs des services généraux et aux directions des campus. Les données sont conservées pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits : dpo@talisnetwork.com / Talis Education Group / 112 avenue Paul Doumer / CS61031 / F-24112 Bergerac / T. 05 53 22 12 00. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. TALIS— Juin 2026

Des experts mobilisables pour toute question juridique ou technique sur le solde de la taxe d'apprentissage

M. 06 70 39 13 70

taxeapprentissage@talisformation-taxes.info

SITE INTERNET : talisformation-taxes.info

NOS ÉTABLISSEMENTS

UAI : **0331646K**

CREFOR TALIS FORMATION

SIRET : **35112793100134**

UAI : **0642149N**

TALIS FORMATION

SIRET : **35112793100050**

UAI : **0441946B**

ÉCOLE NANTAISE SUPÉRIEURE

D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

ENSEC

SIRET : **39863617500018**

UAI : **0440255N**

LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ

ENCIA

SIRET : **38864952700016**

UAI : **0442124V**

LYCÉE PRIVÉ ENACOM

ÉCOLE NANTAISE DE COMMERCE

SIRET : **34466250700021**

Calendrier SOLTéA 2026

Campagne de répartition du solde de la taxe d'apprentissage

Ouverture de la plateforme

6 mai 2026 — Ouverture de SOLTéA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations

26 mai 2026 — Ouverture de SOLTéA aux employeurs

1ère période de répartition

26 mai 2026 — Début de la 1ère période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs

21 août 2026 — Clôture de la 1ère période de répartition

1er sept. 2026 — 1er virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2ème période de répartition

3 sept. 2026 — Début de la 2ème période de répartition

21 oct. 2026 — Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA

5 nov. 2026 — 2ème virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

■ Ouverture plateforme ■ 1ère période ■ 2ème période

Source : soltea.education.gouv.fr — Informations non contractuelles | Mai 2026

**Merci
de soutenir les
projets des étudiants
qui se forment
dans votre entreprise
et sur nos campus**



TALIS est un projet vivant porté par une forte culture entrepreneuriale et une expertise de proximité. TALIS permet aux jeunes d'accéder à l'expérience de modèles inspirants et aux entreprises de se transformer pour perdurer dans un monde meilleur et au-delà.

RAISON D'ÊTRE

TALIS

TALIS ENc
ÉCOLE
NANTAISE DE
COMMERCE

TALIS FORE

**TALIS ASTON
ÉCOLE IT**

TALIS LE FUTUR SOUFFLE

Nos équipes conseillent et orientent dans la recherche d'un projet d'études, accompagnent les entreprises dans l'élaboration de parcours de formation et dans l'intégration de nouveaux collaborateurs. TALIS, le réseau d'écoles, forme du Lycée au Bac+5 et prépare aux enjeux des grandes mutations de notre monde. Le réseau regroupe des établissements historiquement ancrés sur leur territoire pour participer au développement économique local.

Le portail internet national **SOLTéA**, développé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), permet d'affecter directement votre solde de la Taxe d'Apprentissage 2025, à l'un des établissements TALIS habilités de votre choix.

Des experts mobilisables
pour toute question juridique
ou technique sur le solde de la
taxe d'apprentissage

—
M. 06 70 39 13 70

**taxeapprentissage@
taliformation-taxes.info**

SITE INTERNET :

taliformation-taxes.info

UAI: **0331646K**
CREFOR TALIS FORMATION
SIRET : **35112793100134**

UAI: **0642149N**
TALIS FORMATION
SIRET : **35112793100050**

UAI: **0441946B**
ÉCOLE NANTAISE SUPÉRIEURE
D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL
ENSEC
SIRET : **39863617500018**

UAI: **0440255N**
LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ
ENCIA
SIRET : **38864952700016**

UAI: **0442124V**
LYCÉE PRIVÉ ENACOM
ÉCOLE NANTAISE DE COMMERCE
SIRET : **34466250700021**

TALIS

TALIS **ENC**
ÉCOLE
NANTAISE DE
COMMERCE

